



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1304 du 18 JUILLET 2008

Sommaire

Elections du 26 Juin du C.T.P.M. La Cgt, Premier syndicat du nouveau Ministère !

	<u>PAGES</u>
■ Agenda	2
■ Infos brèves	2
■ Edito	3
■ Communiqué fédéral suite aux élections du 26 juin pour le C.T.P.M.	4-5
■ Communiqué fédéral concernant la circulaire Fillon du 7 juillet	6-7
■ Déclaration commune C.G.T.-C.F.D.T.-U.N.S.A.-F.S.U.-Solidaire : Boycott du groupe de travail sur l'ingénierie publique du 7 juillet 2008	8
■ Lettre commune des fédérations C.G.T. Equipement-Environnement et Finances concernant les D.R.E.A.L. :	
- aux syndiqués des futures D.R.E.A.L.	9
- à l'U.G.F.F. et au S.Y.A.C.-C.G.T.	10
■ Compte-rendu de la réunion du 1 ^{er} juillet sur pénibilité	11-12
■ Courrier du Secrétaire Général du Ministère concernant les effectifs 2009	13
■ Note U.G.F.F. sur la retraite des fonctionnaires détachés	14
■ Note U.G.F.F. sur les négociations salariales	15
■ Propositions de la C.G.T. – Fonction Publique sur les salaires	16-19
■ Lettre commune sur les élections des C.T.P. en 2008 en régions et départements	20
■ Lettre de l'O.F.I.C.T. n°12 – juillet 2008	21-25
■ Stage politique des transports : fiche d'inscription	26



AGENDA

18 juillet 2008 :

**Syndicats/Secrétariat Général MEEDDAT
Sur document « stratégie ministérielle »**

18 juillet 2008 :

**Syndicats/Administration
Sur l'ingénierie publique**

21 juillet 2008 :

**O.S./Cabinet du ministre Sur le document
« stratégie du ministère »**

21 juillet 2008 :

Secrétariat fédéral

24 juillet 2008 :

sur droits syndicaux



INFOS BREVES

Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire

- Avis de concours pour le recrutement au titre de l'année 2008 d'adjoints administratifs de 1^{ère} classe des administrations de l'Etat dans les régions Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne.
- Avis de concours interne pour le recrutement de contrôleurs du Trésor public à l'administration centrale du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et du ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique.
- Avis concernant les sessions d'examen initial et d'examen de renouvellement de conseillers à la sécurité pour le transport par route, rail – ou par voie de navigation intérieure de marchandises dangereuses.



FONCTION PUBLIQUE Encore une saignée de 30 000 postes en 2009

Le Premier Ministre François FILLON a annoncé hier mercredi son intention de supprimer au moins 30 000 emplois, dont 13.500 dans l'éducation nationale, par le jeu du non remplacement des départs à la retraite en 2009.



Plus le gouvernement légifère, moins il augmente

La commission nationale de la négociation collective était réunie, par le gouvernement, pour porter appréciation sur l'avant-projet de loi concernant « les revenus du travail », Maryse Dumas, secrétaire de la CGT a fait la déclaration suivante et critiqué le projet sur plusieurs points.



La CGT a déposé un recours en illégalité

La CGT a déposé un recours en illégalité contre les deux décrets du 29 mai qui suppriment 62 conseils de prud'hommes sur 271 et modifient les ressorts et les effectifs des autres conseils.

Elle demande au conseil d'Etat dans le cadre d'une procédure de – référé suspension – de geler l'application de ces deux décrets. Cette réforme aussi brutale que peu démocratique, incohérente par rapport aux motivations officielles, met gravement en cause le droit des salariés,

l'accès à une justice de proximité, efficace et rapide. Intervenant six mois avant l'élection nationale des conseillers prud'hommes, qui concerne plus de 16 millions d'électeurs salariés, elle va provoquer de graves perturbations dans son déroulement comme sur le fonctionnement, jusqu'au 3 décembre, des conseils supprimés. Pour toutes ces raisons, la CGT avait demandé un moratoire au gouvernement.



Compte rendu de la première séance de négociation interprofessionnelle sur la GPEC

Il s'agit par cette négociation de mettre en œuvre l'article 9 de l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2008 sur la modernisation du marché du travail dont la CGT n'est pas signataire. Les dispositifs les plus critiqués par la CGT ont déjà été transcrits dans la loi (rupture conventionnelle, période d'essai, CDD à objet précis...), il s'agit maintenant d'aborder enfin les aspects de cet accord les plus intéressants pour les salariés. La CGT aura une attitude – positive et constructive – afin de permettre de gagner des droits pour tous les salariés.



Manifestation contre un acharnement antisyndical

Plusieurs centaines de personnes se sont rassemblées le jeudi 3 juillet au Tribunal de Perpignan en présence d'Alain Guinot, Secrétaire de la CGT pour exiger l'arrêt des poursuites à l'encontre de Thierry Label, Secrétaire Général de l'Union départementale des Pyrénées orientales, ainsi que des secrétaires généraux des UD UNSA, FSU, FO. Ce sont les ASF (Autoroutes du sud de la France) qui depuis 2003 enchaînent procédures sur procédures contre la CGT et d'autres organisations faisant ainsi preuve d'un acharnement anti-syndicale scandaleux. Régulièrement déboutée la direction des ASF s'entête. Le 3 juillet constituait un nouvel épisode de cet acharnement. Les quatre secrétaires généraux sont aujourd'hui poursuivis pour mise en danger d'autrui, entrave à la circulation, entrave à la liberté du travail, distributions de tract sur une voie de circulation, circulation de piétons sur autoroute. Le jugement a été mis en délibéré et sera rendu le 18 septembre.



Un été avec les saisonniers

La CGT, son collectif saisonniers, ses organisations territoriales, certaines de ses fédérations comme l'agroalimentaire ou les commerces et services vont, cet été encore déployer sur le terrain une activité intense pour aller à la rencontre des saisonniers. Une caravane des saisonniers partira le 12 juillet d'Argelès sur Mer (Pyrénées Orientales) pour suivre tout le littoral jusque Cagnes-sur-Mer en passant par le festival d'Avignon. Objectif, rencontrer, informer, proposer la syndicalisation.



Des avancées au terme de la négociation

La négociation sur le stress au travail a eu pour objet de transposer un accord européen en droit français. Elle s'est conclue par un projet d'accord soumis à la signature des organisations syndicales de salariés et des organisations patronales.



Elections prud'homales La démocratie sociale a rendez-vous le 3 décembre 2008

Les élections prud'homales du 3 décembre 2008 seront un moment important du droit d'expression citoyenne. 18 millions de salariés de désigneront leurs juges pour faire appliquer et aussi faire progresser le droit du travail. Ils feront entendre leurs revendications et leur attachement à une juridiction du droit du travail menacée notamment par la fermeture de 63 conseils sur le territoire.

suite sur www.cgt.fr



EDITO

DES RAISONS DE CONFIANCE

Juillet 2007, au cours d'une session extraordinaire le Parlement vote la première mesure symbolique de l'ère Sarkozy : le paquet fiscal. Cet ensemble de dispositions ampute d'environ 14 milliards d'euros, les recettes de l'Etat, tout en rapportant gros à une poignée de privilégiés. La mesure profitera essentiellement aux contribuables qui disposent des plus hauts revenus.

En un mot, voici un bouclier qui protège uniquement des RICHES. Autre exemple : les assujettis à l'impôt sur la fortune pourront bénéficier d'une réduction pouvant aller jusqu'à 50.000 euros par an... Bilan : un an après son adoption, le « paquet fiscal » est jugé par la plupart des économistes comme inefficace et coûteux.

Dans le même temps, les mobilisations interviennent pour rejeter les politiques de la droite. Ces actions s'immiscent dans un contexte international dominé par le refus du tout libéralisme. Les 54 % du NON au traité de constitution européenne du peuple Irlandais signent une nouvelle victoire populaire contre les élites qui veulent coûte que coûte nous imposer leur loi.

Ceci doit renforcer l'idée du besoin et du devoir de la C.G.T. de proposer des solutions lisibles, accessibles et qui permettent réellement de débloquer la situation.

La confédération, l'Union Interfédérale des transports, l'U.G.I.C.T., la fédération et ses syndicats s'y emploient.

Le scrutin du 26 juin pour la représentativité au C.T.P.M., doit nous donner des raisons de confiance. Dans le nouveau périmètre du M.E.E.D.D.A.T., la C.G.T. est la première organisation syndicale ce qui nous donne encore plus de responsabilité. Cette confiance des salariés faite à la C.G.T. doit être porteuse d'espoir et doit nous permettre avec les agents du M.E.E.D.D.A.T. de construire la riposte tant sur les choix idéologiques que politiques d'une droite arrogante, qui chaque semaine apporte son lot d'attaques, en règle, contre les acquis des salariés : « tel un train fou, elle fonce » !!!

Nous proposons :

- de favoriser les emplois durables, stables et bien rémunérés,
- d'augmenter les salaires, les allocations, les minima sociaux et les pensions de retraite,
- de renforcer la puissance publique,
- de s'appuyer sur de puissants services publics,
- de combattre l'agression contre les 35 heures...

afin de relayer la colère, la détresse et les exigences de nos concitoyens, de nos syndiqués, de nos sympathisants.

L'idée de transformation sociale doit servir majoritaire dans notre pays.

Jean Marie RECH



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

COMMUNIQUÉ

La CGT, premier syndicat du MEEDDAT !

Avec **36,88%** la CGT est, de loin, la première organisation syndicale au Comité technique paritaire ministériel (CTPM) du nouveau ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (MEEDDAT). Le 26 juin, 109.000 agents de l'ensemble des services et établissements publics relevant du nouveau ministère votaient pour la première fois pour définir la représentativité au CTPM. Huit organisations syndicales étaient candidates.

Les résultats des votes donnent (en % et sièges) avec **un taux de participation de 65,6%** sur un nombre d'inscrits de 108 781 et un nombre de valablement exprimés 68 801 :

- CGT :	36,88% soit	7 sièges
- FO :	25,56% soit	5 sièges
- CFDT :	15,23% soit	2 sièges
- UNSA :	9,97% soit	1 siège
- FSU :	4,82% soit	0 siège
- Solidaires :	3,73% soit	0 siège
- CFTC :	2,0% soit	0 siège
- CGC :	1,82% soit	0 siège

La CGT remercie les personnels de toutes catégories et de tous services qui, par leur vote, ont produit ce résultat significatif.

Il n'était pas acquis d'avance en raison du battage médiatique relayé par la communication interne : « mutualisation, redéploiements inéluctables, synergie, partenariat public-privé, recentrage des missions, polyvalence, poids des dépenses publiques, caisses vides, faire mieux avec moins... ».

En votant majoritairement CGT dans des services très différents, avec une grande diversité de qualifications (agent d'exploitation, dessinateur, ingénieur, économiste, technicien, secrétaire administratif, contrôleur du trafic maritime, géographe, gestionnaire, chercheur, attaché d'administration, adjoint administratif, contrôleur aérien, prévisionniste météorologue, ouvrier des parcs, garde des parcs naturels nationaux, urbaniste...), les personnels du MEEDDAT expriment avec force que **le service public est notre richesse commune**. Ce vote constitue une condamnation claire des derniers arbitrages des politiques régressives portées par la révision générale des politiques publiques (RGPP). Chacun devra en tenir compte !

En votant CGT, les personnels, titulaires ou contractuels, des ex-ministères de l'Équipement et de l'Environnement ou de services provenant du ministère de l'Industrie, veulent que l'on tienne compte de leur avis sur les conditions de travail, l'organisation permettant de répondre aux missions des services, les recrutements et les moyens nécessaires pour mettre en œuvre – et aller au-delà - le Grenelle de l'environnement, en actes et pas en discours ! Ils n'ont pas peur de revendiquer l'augmentation de leurs rémunérations et des pensions, de refuser des mobilités forcées, de nouveaux démantèlements ou la privatisation imposée de leurs missions.

Le risque était élevé d'une dispersion des voix et d'une forte abstention. En basant la représentativité au CTPM, non pas sur l'addition des voix obtenues aux CTP locaux, aux CAP, CAD et CCP avec des élus connus des personnels, mais sur le choix d'un sigle parmi 8 organisations, sans considération de leur activité ou absence dans les services, le résultat aurait pu être un ou deux sièges par syndicat ...

Avec la machine infernale de la régression permanente des services publics, le risque de division des personnels se serait nourri du corporatisme, des calculs de syndicats incapables de s'unir et surtout de rendre compte directement de leur mandat auprès des agents dans les services.

La forte mobilisation des personnels (65,6%) renforce la légitimité des syndicats et constitue un encouragement pour faire aboutir les revendications.

Plus que jamais, la CGT est un outil syndical ouvert aux personnels. Sa Fédération de l'équipement et de l'environnement s'adresse avec solennité à chaque agent en l'invitant à se syndiquer, à participer à la réflexion et à l'activité syndicales, à la mesure de ses envies et possibilités.

Comme elle l'a fait au MEEDDAT au travers des actions du 6 mars ainsi qu'en mai et juin contre les dangers de la RGPP, la CGT favorisera le rassemblement des personnels sur la base des revendications. Elle recherchera l'unité des syndicats et fera preuve d'une fermeté constructive.

Montreuil, 16 juillet 2008



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Circulaire Fillon du 7 juillet : mise en cause de l'organisation, des missions et des emplois du MEEDDAT

La Fédération nationale CGT de l'Équipement et de l'Environnement dénonce les décisions prises autoritairement dans le cadre de la Révision générale des politiques publiques (RGPP) avec la circulaire Fillon du 7 juillet 2008. Cette circulaire stipule qu'il n'y aura plus de services départementaux propres aux ministères. Les préfets proposeront au Secrétaire général du Gouvernement de nommer les directeurs départementaux des nouveaux services. Il n'y aura plus de cohérence de la politique ministérielle sur l'ensemble du territoire puisque ce sont les préfets qui décideront des mises en œuvre locales des politiques nationales indépendamment des ministères.

Cette circulaire est à lire au regard des dernières décisions de la RGPP qui prévoit notamment l'interdiction de l'activité d'ingénierie publique concurrentielle. Des inquiétudes fortes demeurent également quant au devenir des missions dans le domaine du permis de construire et du permis de conduire.

La CGT a toujours été avec les personnels pour défendre ce ministère et ses missions. Grâce à nos luttes, notamment celle du 6 mars, nous étions parvenus à obtenir des engagements sur l'organisation et les missions du ministère. Aujourd'hui, par cette circulaire, nous constatons le non respect des engagements du ministre d'Etat. Faut-il rappeler que Jean-Louis Borloo, dans le contexte des luttes du début d'année, écrivait le 21 février 2008 : *« Je suis donc aujourd'hui en capacité de pouvoir m'engager sur les orientations d'organisation du ministère suivantes : tout d'abord, le MEDAD continuera de bien disposer de ses propres services déconcentrés, qui mettront en œuvre sur le terrain les politiques du ministre, grâce aux moyens que nous leur déléguons à cet effet, sous la responsabilité de directeurs que j'aurai nommés ».*

Nous avons obtenu le principe du maintien de la gestion des personnels au sein du ministère. La circulaire prévoit cependant la création de plates-formes régionales pour le recrutement, la formation et des bourses d'emplois, ce qui remet en cause le statut des personnels au sein du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (MEEDDAT).

La CGT entend agir avec les agents pour défendre des politiques publiques attendues par la population notamment dans la suite des décisions du Grenelle de l'environnement que le Gouvernement tarde à mettre en œuvre. C'est bien le MEEDDAT qui est chargé d'appliquer cette politique : lutte contre le réchauffement climatique, nouvelle politique des transports et de l'habitat, prévention des risques, dans le cadre de l'aménagement du territoire.

La CGT porte l'exigence de l'ouverture d'un grand débat public sur ces enjeux de service public pour une mise en œuvre cohérente sur l'ensemble du territoire. Les services territoriaux : régionaux et départementaux doivent relever d'une même logique ministérielle. Pour la CGT, les Directions départementales de l'équipement et de l'agriculture (DDEA) ont vocation à demeurer un service de proximité de plein exercice au service de la population et des élus.

La CGT considère qu'à ces missions doivent correspondre des moyens en emplois aujourd'hui insuffisants. A cette fin, elle demande le remplacement de tous les départs en retraite, la création d'emplois nécessaires pour répondre aux besoins et la formation des agents aux nouvelles missions.

Les personnels viennent, au travers des élections de représentativité du 26 juin 2008, de confirmer la place de la CGT comme première organisation syndicale du MEEDDAT.

Aussi, nous entendons prendre toutes nos responsabilités avec les personnels et nous appelons d'ores et déjà à travailler à une grande mobilisation à la rentrée pour défendre nos services, nos missions et nos emplois.

Montreuil, le 9 juillet 2008

CGT – CFDT – UNSA – FSU – Solidaires

Déclaration commune

Le lundi 7 Juillet, les organisations syndicales sont invitées à participer à la réunion du comité de concertation sur l'ingénierie publique. Ce groupe de travail doit étudier le projet de circulaire sur l'évolution des activités d'ingénierie et modalités de retrait du champ concurrentiel.

Ce comité devait « constituer le lieu d'échange privilégié, au plan national, pour aborder tout sujet relatif à la préparation et la mise en œuvre de cette évolution. C'est notamment dans ce cadre que sera présenté et débattu le dispositif d'accompagnement et de suivi des agents qui sera mis en place afin que *ces évolutions se fassent dans les meilleures conditions pour tous les agents* ». (Courrier du Ministère MEEDDAT du 07/04/08)

Après une première réunion de mise en place de ce comité le 4 Juin 2008, les organisations syndicales sont convoquées à une seconde réunion du comité sans ordre du jour et sans dossier de préparation. Un projet de circulaire nous a été adressé le vendredi 4 Juillet en fin d'après-midi pour une réunion ce lundi.

Etant donné l'importance des conséquences en terme de missions et d'avenir pour les agents, il est inacceptable de mettre le personnel et leurs représentants devant le fait accompli et ne leur laisser aucun temps de travail collectif.

Les organisations syndicales signataires ont la volonté d'être forces de propositions au sein de ce comité pour l'intérêt des agents et du service public.

L'attitude de l'Administration ne nous permet pas un travail efficace et ne nous laisse pas d'alternative autre que le boycott de cette réunion.

Nous exigeons une nouvelle réunion avec comme documents préparatoires fournis avec un délai raisonnable :

- Un état des lieux qualitatif et quantitatif
- La définition du périmètre de l'ingénierie concurrentiel
- La réflexion stratégique de l'Administration sur l'ingénierie dans TOUS les services

Montreuil, le 7 juillet 2008

A l'attention :

Monsieur Jean-Louis Borloo
Ministre d'Etat, MEEDDAT

Monsieur Didier Lallement
Secrétaire général du MEEDDAT

Pour information :

Monsieur Dominique Mortelecq
Conseiller social du ministre



Montreuil, le 9 juillet 2008

LETTRE AUX SYNDIQUES CGT Equipement, Environnement et Finances DRE – DIREN - DRIRE

Dans la suite des élections du 26 juin au CTPM du MEEDDAT, le projet de constitution des Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) que nous récusons, avec une première vague de mise en place dès janvier 2009 selon le calendrier à marche rapide imposée par la RGPP, appelle une activité CGT soutenue auprès de tous les personnels des DRE, DRIRE et DIREN. Les fédérations CGT de l'Equipement et de l'Environnement, d'une part, et des Finances, d'autre part se sont rencontrées le 2 juillet et ont décidé sans tarder de s'adresser à tous les syndiqué(e)s CGT pour leur soumettre les dispositions suivantes, avec le souci de l'efficacité et de la démocratie syndicale.

Des coopérations sont indispensables entre les syndiqués CGT des DRIRE et ceux des DRE et DIREN. Mieux se connaître, travailler ensemble, s'entraider pour améliorer l'activité syndicale auprès de tous les personnels : c'est le premier objectif. Face au directeur préfigurateur unique de la DREAL, d'ores et déjà désigné dans 9 régions, puis en 2009 et 2010 en deux autres vagues dans toutes les régions, la CGT doit porter les revendications de tous les personnels, en prévenant les risques de la division, de jouer les « uns contre les autres »... C'est le second objectif, obtenir des résultats concrets pour les conditions de travail, les rémunérations des agents, des moyens et des effectifs pour mener à bien nos missions. Sans oublier de « lister » ces missions de service public, dans leur diversité, pour mieux les défendre, au moment où certains voudront nous polariser sur les seuls organigrammes des structures en nous abreuvant de mots à la mode « synergie, redéploiements, mutualisation des fonctions supports, recentrage, polyvalence... ».

Nous proposons ainsi que des réunions ou assemblées de syndiqués CGT des DRE, DRIRE et DIREN, se tiennent dans les meilleurs délais, comme cela s'est déjà fait dans certaines régions. Choisir un ou des camarades volontaires pour assurer cette coordination, organiser des heures mensuelles d'informations syndicales CGT pour tout le personnel partout où c'est possible, préparer les interventions CGT aux CTP locaux consultés sur les réorganisations, rendre compte aux personnels... Il y a de quoi faire !

Pour vous aider, les deux fédérations mettent en commun leur connaissance des adhérent(e)s CGT dans les 3 directions régionales, mettent à votre disposition nos revendications d'un cadrage national sur les DREAL demandé au MEEDDAT fin juin sur les régimes indemnitaires, RTT, moyens et effectifs des missions au projet de loi finances 2009-2011...

Les deux fédérations conviennent de se rencontrer régulièrement pour poursuivre leurs coopérations et envisagent d'ores et déjà qu'un camarade de la fédération des Finances soit invité à participer aux instances de la direction de la fédération CGT de l'Equipement et l'Environnement.

Demeurant à votre écoute pour améliorer ce dispositif, souhaitant remplir au mieux notre mandat syndical auprès des personnels, nous vous prions de recevoir nos meilleures salutations syndicales pour une CGT offensive.

Jean Marie RECH
Secrétaire général

Fédération CGT Equipement-Environnement

Christophe DELECOURT
Secrétaire général

Fédération CGT Finances

Copie :

Confédération : Gérard BILLON – responsable vie syndicale.



Montreuil, le 2 juillet 2008.

A

Jean Marc CANON – UGFF CGT
Louis DILASSER – SYAC CGT

Chers camarades,

Nos deux fédérations se sont rencontrées le 2 juillet 2008.

Elles envisagent d'adresser aux syndiqués CGT relevant de leurs champs de compétence le courrier ci-joint.

Considérant, que le syndicat SYAC CGT et ses syndiqués devraient être associés à une telle démarche, nous vous proposons donc d'être parties prenantes et même signataires du présent courrier.

Comme vous le savez, les préfigurations vont amener les responsables locaux de l'administration à convoquer les organisations syndicales concernées dès le mois de septembre prochain.

Il nous faut donc avoir une CGT opérationnelle, dans l'intérêt des salariés. C'est pourquoi nous vous demandons de nous répondre dans les meilleurs délais possibles.

Salutations fraternelles,

Jean Marie RECH
Secrétaire général
Fédération CGT Equipement-Environnement

Christophe DELECOURT
Secrétaire général
Fédération CGT Finances

Copie :

Confédération : Gérard BILLON – responsable vie syndicale.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

REUNION PENIBILITE DU 1^{ER} JUILLET 2008

COMPTE-RENDU

Présents pour la FD CGT : J.M. RECH – W. GARING – E. BERNARD – D. BRO –
D. TALBOURDET – J.Y. FUSEL – K. VANDERIELLE – S. WOZNICA – J.Y. LE BARS –
FO : 2
CFDT : 2

L'Administration s'était engagée à nous présenter le projet de lettre le 1^{er} juillet. Dans les documents reçus quelques jours auparavant, nous n'avions aucun projet à notre disposition le vendredi 27 juin pour préparer la réunion du 1^{er} juillet sur la pénibilité.

Nous avons dû appeler la DGPA pour que l'on nous envoie le projet ; il n'était pas prêt et ne risquait pas d'être prêt pour la réunion du 1^{er} juillet. Le Secrétaire général de la Fédération a dû intervenir avec détermination auprès du Cabinet du Ministre pour que le projet soit écrit et présenté à la réunion du 1^{er} juillet. Le Cabinet s'est engagé pour mettre tout en œuvre, afin que le projet soit présenté comme cela avait été convenu aux réunions précédentes avec la DGPA.

Nous pouvons encore constater que la DGPA voulait nous « balader » encore longtemps comme ça ! Avec des constatations sur la pénibilité et la dangerosité des missions dans notre Ministère, et reconnues par tous.

Une déclaration CGT a été lue par Willy au nom de la Fédération, aucune déclaration de la CFDT, d'ailleurs aucune intervention de leur part pendant la réunion, pas un mot, surprenant ! ou plutôt habituel !

La réunion a commencé par la présentation du projet de lettre du Ministre que l'on nous a remis en début de séance. Seule la CGT était intervenue pour que cette lettre puisse nous être remise le 1^{er} juillet.

Dans ce courrier, nous pouvons lire que le corps des agents d'exploitation, chefs d'équipe, classé en service actif, bénéficie de la bonification de 20 % des années passées dans celui-ci, à condition d'avoir accompli au moins quinze ans de services effectifs et au cinquième des services effectifs accomplis en cette qualité dans la limite de cinq ans.

La CGT pose la question de savoir pourquoi est mise une limite de 5 ans. Réponse de l'Administration : les personnels militaires –la police, les pénitentiaires, les pompiers, les ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne– sont sur la même proposition dans les textes avec une limite de 5 ans. La CGT fait remarquer que la limite de 5 ans était avec une durée de cotisation à 37 ans ½ pour les fonctionnaires cités ci-dessus. Car la durée étant passé à 40 ans, voire 41 ou 42, les agents pouvant partir à l'âge de 55 ans ne peuvent plus partir à cet âge-là, au vu de la faiblesse des pensions de retraite et des pénalités de décote instaurées. Un exemple : un agent qui rentre à l'âge de 20 ans et qui veut partir à l'âge de 55 ans, n'aura que 35 ans de cotisation, donc pénalité de décote, s'il veut partir à taux plein, il faut qu'il rentre à l'Administration à l'âge de 15 ans !

Pour avoir 40 ans de cotisation, nous voyons que cela n'est pas possible, ou travailler jusqu'à l'âge de 60 ans, ce qui n'est pas possible non plus. Rester plus longtemps, c'est prendre le risque pour ces agents de s'exposer aux accidents, dont le taux est 20 fois supérieur à celui des agents d'autres filières, ou malheureusement de perdre la vie.

Les données montrent bien qu'un tel écart existe, les agents situés dans la tranche d'âge de 45-54 ans sont 20 fois plus exposés. Si les agents restent dans le contexte actuel, ils subissent une double peine : sur leur santé physique et sur leurs pensions s'ils partent à 55 ans, ce qui pour la CGT est inadmissible. Nous demandons que la limite de 5 ans soit enlevée du texte, pour que l'agent bénéficie du départ anticipé sans la limite de 5 ans ; un agent qui a 35 ans de service et 55 ans, aura 7 années de bonification, soit 42 années de cotisation et pourra partir à taux plein.

La CGT demande que l'ensemble des personnels, qu'il soit ou non classé dans le service actif, soit sur les mêmes dispositions, si leur mission est dangereuse ou pénible (les contrôleurs, phares et balises, les gens de la mer, garde-pêche, garde chasse, les agents des parcs naturels, les contrôleurs maritimes qui sont tous exposés à des intempéries, les OPA...).

Il est fait état que cette loi, puisque c'en est une, soit rétroactive et que les agents transférés aux collectivités locales puissent en bénéficier.

Autre question pour améliorer le texte : combien d'agents ont une restriction physique ou une incapacité, charges lourdes, vibreurs, etc... ? Réponse des médecins du travail et sans appel, 40 % des agents, et dans quel état physique au moment de leur départ en retraite. Exemple, un agent vient de se casser 3 vertèbres, dans quelles conditions physiques va-t-il partir ?

L'Administration nous demande de lui faire remonter les observations que nous aurions à propos de la lettre du Ministre. Courant juillet, il nous envoie la lettre modifiée et le groupe de travail doit se réunir le 27 août 2008 pour finaliser la première partie. Les OPA ne sont pas sur le même régime de retraite et l'Administration va regarder comment cela peut s'appliquer à eux, puisqu'il sont exposés à la même dangerosité et pénibilité que les agents de la route.

Il nous faut rester très mobilisés sur ce dossier qui est une première avancée. Prenez conscience que perdre une ou deux journées de salaire, quand la Fédération ou les Syndicats nationaux appellent à la grève n'est jamais perdu. Gagner 3, 4, 5 ou 6 années vaut bien le coup de se mobiliser ! Nous espérons que ceux qui ne veulent pas perdre une journée en grève, auront la décence de ne pas demander leur départ anticipé que les autres auront gagné en faisant des sacrifices de salaires !

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Secrétariat général

Paris, le 16 JUIL. 2008

Direction des Ressources Humaines

Nos/réf : SG00966

Affaire suivie par :

Mél : vincent.motika@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur le Secrétaire général,

La presse ayant fait état, hier, des chiffres d'évolution des effectifs des ministères en 2009, je souhaite par le présent courrier vous apporter un certain nombre d'éclairages pour ce qui concerne le MEEDDAT à ce stade des arbitrages du PLF.

La baisse annoncée de -1 400 ETP concerne le budget général, est conforme au cadrage du contrat de performance pour 2009 (- 1300 ETP), compte tenu du solde de sur-effectifs de la loi LRL qu'il était prévu de restituer l'année prochaine (- 100 ETP).

Si l'on regarde l'ensemble du périmètre du ministère, en incluant le budget annexe de l'aviation civile, les opérateurs du ministère et les personnels travaillant pour le logement et la ville, la baisse sera de 1 516 ETP en 2009, ce qui représente 48 % des départs à la retraite.

Les diminutions s'appuieront principalement sur la mise en oeuvre des décisions du conseil de modernisation des politiques publiques. Les autres missions du ministère connaîtront un maintien des effectifs, voire des augmentations sensibles.

En particulier, l'exploitation et l'entretien des routes nationales devraient être préservés de toute baisse importante en 2009 et le cadrage des effectifs du ministère devrait permettre de maintenir les effectifs des parcs partout où les conseils généraux le demanderont avant qu'ils leur soient transférés.

Je ne manquerai pas de vous apporter ultérieurement d'autres informations sur notre budget.

Croyez, Monsieur le Secrétaire général, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Préfet, Secrétaire Général



Didier LALLEMENT

Monsieur Jean-Marie RECH
Secrétaire général
UGFF-CGT environnement et transports
263, rue de paris – case 543
93518 MONTREUIL Cedex

**Présent
pour
l'avenir**



Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires

263, rue de Paris – case 542 – 93 515 Montreuil Cedex
Téléphone : 01 48 18 82 31 Télécopie : 01 48 18 82 11
Courrier électronique : ugff@cgt.fr ; jilbutour@ugff.cgt.fr

Montreuil, le 4 juillet 2008

Note aux composantes

Retraite des fonctionnaires détachés : davantage de clarté et d'équité grâce à la CGT

Comme vous le savez, nous avons saisi le ministère de la Fonction publique et la DGAFP, depuis des mois (notre première intervention remonte au 12 octobre 2007), sur les conditions de liquidation des retraites des fonctionnaires détachés. Lettre UGFF du 14 décembre 2007 ; audience CGT à la DGAFP le 16 janvier 2008 ; nouvelle lettre le 22 mai dernier.

Ce dossier vient d'aboutir, avec la publication au **JO du 25 juin** du **décret 2008-594 du 23 juin 2008**.

Nous obtenons satisfaction sur la possibilité de liquidation de la pension sur le niveau de traitement le plus élevé entre celui détenu au titre du corps d'origine et celui perçu au titre de l'emploi occupé en détachement.

Nous obtenons satisfaction également sur la conservation du bénéfice d'éventuelles bonifications (du cinquième par exemple au titre de la pénibilité) sous réserve bien sûr de continuité de la majoration de retenue correspondante.

En revanche, aucune date d'application n'étant expressément prévue, l'entrée en vigueur est seulement à compter de la publication du décret (26 juin 2008). La CGT avait demandé que, compte tenu des retards imputables à l'administration, une possibilité de révision de pension soit créée de manière exceptionnelle en faveur des agents pour qui cette possibilité n'avait pas été ouverte. Le gouvernement ne nous a pas suivi sur ce point.

L'attention des secteurs plus particulièrement concernés, pour cause de décentralisation, est appelée sur ce nouveau texte.

Le décret est évidemment accessible par le biais du JO ou de *Légifrance*. Le Code des pensions civiles et militaires a été actualisé avec les nouvelles dispositions (articles R 27, R 76, R 76 bis et R 76 ter), il est consultable via *Légifrance* également.

L'issue de ce dossier, intégralement porté par la seule CGT, permettra aux personnels en situation de « détachement sans limitation de durée » de faire leur choix de poursuite de carrière avec davantage de clarté et de sécurité en terme de retraites.



Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires

Montreuil, le 3 juillet 2008

Aux composantes
Aux membres de la CE

NOTE AUX ORGANISATIONS

Objet : Négociations salariales

Chères camarades,
Chers camarades,

Vous trouverez ci-joint le document de la CGT FP envoyé hier soir aux Ministres pour les négociations de cet après-midi.

Les revendications mises en avant – qui vont au-delà de la question essentielle des salaires – seront défendues pied à pied tout à l'heure.

Contrairement à ce que souhaitent les ministres, la CGT estime que cette séance n'a pas, à toute force, à être conclusive.

En tout état de cause, ces revendications ne seront en aucun cas obsolètes ce soir. Bien au contraire, elles ont vocation à être diffusées largement et à être popularisées auprès des personnels.

Les salaires et le pouvoir d'achat font à l'évidence partie des enjeux majeurs qui continueront à se poser de manière aigüe à la rentrée et au-delà.

C'est en faisant connaître nos revendications auprès du maximum d'agents que nous serons en mesure de développer au mieux les indispensables mobilisations.

Bien fraternellement.

Jean-Marc

263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cédex
Téléphone : 01.48.18.82.31 – Télécopie : 01.48.18.82.11 – Courrier électronique : ugff@cgt.fr
Site internet : www.ugff.cgt.fr – Numéro de Siret : 784312043 - 00036.



**Les propositions qui suivent sont valables
pour les trois versants de la FP**

SALAIRES

Point préalable : La CGT rappelle qu'elle considère que les négociations salariales – qu'elles revendiquent toujours selon un rythme annuel – doivent essentiellement porter sur la valeur du point et la grille indiciaire. Ces 2 éléments doivent tendre à l'indexation des traitements sur le coût de la vie.

Années 2008 – 2009

Valeur du point

⇒ **2009** : « le socle » de 0,5 % au 1^{er} juillet et de 0,3 % au 1^{er} octobre est inacceptable.

*** Propositions CGT :**

- se rapprocher au plus près inflation prévisible 2009 ;
- 1^{ère} majoration du point : 1^{er} janvier ou 1^{er} février (comme il est envisagé de faire pour les salaires du secteur privé).

⇒ **2008** : L'inflation à 3,2 % en moyenne annuelle (prévision INSEE) **renforce** la nécessité de nouvelles mesures générales.

Avec les 0,5 % du 1^{er} mars, les 0,3 % du 1^{er} juillet, les points d'indice en catégorie C et la GIPA, INSEE indique que salaire moyen va reculer de 0,9 % en 2008.

L'évolution de la rémunération moyenne par personne en place (RMPP) – que la CGT continue de contester comme élément de mesure salariale – sera comprise entre 0,5 et 1 %. Autrement dit, sur une telle base, un agent recruté en 2008 aurait, **en 30 ans de carrière**, une évolution de son traitement (mesures générales, ancienneté et promotion) **comprise entre 15 et 30 % en euros constants !**

*** Proposition CGT :**

- une nouvelle augmentation de la valeur du point de 1 % application au 1^{er} juillet 2008 ;
- Avancer les 0,3 % du 1^{er} octobre au 1^{er} septembre et les porter à 0,5 % ;
- une nouvelle mesure au 1^{er} novembre à préciser selon évolution inflation.

Compensation des années antérieures :

*** Proposition CGT :**

- A mettre en œuvre dans reconstruction globale de la grille indiciaire.

Grille indiciaire :

Consécutivement aux politiques salariales de ces 20 dernières années, la grille indiciaire est dans un état critique. 3 exemples suffisent à le démontrer :

- Depuis le 1^{er} mai 2008, le salaire minimum de la FP – équivalent au SMIC – se situe à l'indice majoré 288. C'est aussi l'indice du 2^{ème} et du 3^{ème} échelon de l'échelle 3 ! Autrement dit, **en 5 ans et 3 échelons, l'agent recruté aux plus basses rémunérations ne gagne rien.**

- Le début de la catégorie B est, toujours au 1^{er} mai 2008, à 3,12 % au dessus du salaire minimum et du SMIC.

Le début de la catégorie A est lui à 21,18 % au dessus de ces 2 références.

Au 1^{er} juillet, par la simple hausse mécanique du SMIC, la catégorie B est passée à **2,75%** et la catégorie A à **20,68 % !**

- Actuellement, l'amplitude de la grille indiciaire – hors échelles–lettres (cadres supérieurs et dirigeants) – est de 2,85 quand elle était encore de 3,75 il y a 20 ans !

*** Propositions CGT :**

- Porter le minimum Fonction publique à 1.500 euros mensuels ;

- Pour une carrière complète, amplitude de 1 à 2 entre le traitement de recrutement et le dernier salaire ;

- Porter l'amplitude de la grille indiciaire de 1 à 5 (hors cadres dirigeants et avec intégration des échelles–lettres) ;

- Meilleure prise en compte de la manière de servir de l'agent à l'intérieur du déroulement de carrière. En revanche, refus du salaire « *au mérite* », pénalisant le pouvoir d'achat, porteur de graves discriminations et frein à la mobilité ;

- Intégration des primes qui constituent un complément salarial dans les traitements ;

- Simplification et transparence des régimes indemnitaires qui demeurerait ;

- Mise en place d'un groupe de travail permettant la réforme et l'amélioration de l'indemnité de résidence ;

- La reconstruction de la grille doit, dès le début, prendre en compte toutes les catégories mais peut constituer un exercice pluriannuel.

POUVOIR D'ACHAT

Point préalable : La CGT rappelle que s'agissant des prestations d'action sociale, éléments qui participent à l'évidence du pouvoir d'achat, elle considère que les négociations doivent avant tout se mener dans les organismes compétents dans ce domaine. Pour l'Etat, elle constate que l'ensemble du budget (action sociale, mais aussi, protection sociale complémentaire, hygiène et sécurité...) représente 0,74 % de la masse salariale, soit nettement moins que l'ensemble des grandes entreprises.

La CGT revendique que ce chapitre budgétaire soit porté, dans le cadre d'un plan pluriannuel, à 3 % des salaires et des pensions (y compris pour la Fonction publique territoriale, la libre administration ne pouvant s'opposer à une telle disposition).

Transports

1° / Frais liés à l'exercice de ses missions :

a) Indemnités kilométriques

La CGT considère qu'il est néfaste et pénalisant de maintenir des taux spécifiques d'indemnité Fonction publique.

*** Proposition de la CGT**

- Elle revendique que ce taux soit calqué sur le barème fiscal en vigueur beaucoup plus juste ;

Voici, pour mémoire, un comparatif des 2 barèmes :

Fonction publique

Catégories de véhicules (par puissance fiscale)	JUSQU'A 2 000 KM	DE 2001 A 10 000 KM	AU-DELA DE 10 000 KM
5 CV et moins.....	0,23 €	0,28 €	0,16 €
6 et 7 CV.....	0,29 €	0,35 €	0,21 €
8 CV et plus.....	0,32 e	0,39 €	0,23 €

(Arrêté du 24 avril 2006)

Barème fiscal

BAREME APPLICABLE AUX AUTOMOBILES			
Puissance fiscale	Jusqu'à 5 000 km	De 5 000 à 20 000 km	Au-delà de 20 000 km
3 CV	d X 0,376	(d X 0,225) + 758	d X 0,263
4 CV	d X 0,453	(d X 0,254) + 998	d X 0,304
5 CV	d X 0,498	(d X 0,278) + 1 100	d X 0,333
6 CV	d X 0,521	(d X 0,293) + 1 140	d X 0,350
7 CV	d X 0,545	(d X 0,309) + 1 180	d X 0,368
8 CV	d X 0,575	(d X 0,328) + 1 238	d X 0,390
9 CV	d X 0,590	(d X 0,342) + 1 240	d X 0,404
10 CV	d X 0,621	(d X 0,364) + 1 283	d X 0,428
11 CV	d X 0,633	(d X 0,381) + 1 260	d X 0,444
12 CV	d X 0,666	(d X 0,397) + 1 343	d X 0,464
13 CV ET PLUS	d X 0,677	(d X 0,412) + 1 323	d X 0,478

(Revenus de 2007)

b) Indemnités de mission

Les revalorisations des indemnités de repas et de nuitées intervenues en juillet 2006 – respectivement 15,25 euros et 60 euros – sont notoirement insuffisantes pour combler le décrochage avec l'évolution des indices des prix de la restauration et de l'hôtellerie. Pour rappel de janvier 1998 à mai 2008, ceux-ci ont respectivement augmenté de 28,48 % et de 46,48 %.

*** Propositions de la CGT**

- Augmentation immédiate des indemnités repas et nuitées liées aux missions de 10 % ;

- Indexation de ces indemnités sur les indices de prix INSEE de la restauration et de l'hôtellerie ;

2°/ Frais liés aux trajets domicile – travail :

La CGT est favorable à l'élargissement de la participation des employeurs aux frais de déplacement domicile – travail des agents.

*** Propositions de la CGT**

- Porter le remboursement de tous les types d'abonnement aux transports collectifs – et ce, quel que soit le lieu - à 60 % au 1^{er} janvier 2009 et 70 % au 1^{er} janvier 2010 ;
 - Pour l'Ile-de-France, aller au-delà des zones de carte orange ;
 - Lorsqu'il n'y a pas de transports collectifs, remboursement des frais réels liés à l'usage du véhicule personnel ;
- Là également, prendre comme base le barème fiscal en vigueur et remboursement sur taux de 50 % actuellement, 60 % au 1^{er} janvier 2009 et 70 % au 1^{er} janvier 2010 ;
- Mettre en œuvre un système similaire pour les personnels résidant là où il y a des transports collectifs mais travaillant en horaires décalés.

Supplément familial de traitement :

Comme le confirme le Conseil d'Etat qui parle « *d'élément de rémunération* », le supplément familial de traitement est bien un constitutif du traitement à caractère familial.

Or, l'élément fixe – seul élément pour 1 enfant – est complètement décroché de l'inflation depuis de nombreuses années. Pour 1 enfant, cet élément fixe n'a pas été revalorisé depuis le 1^{er} janvier 1967 ! Il est toujours de 2,29 € (soit 15,00 francs)

*** Proposition de la CGT**

- Revalorisation forte et immédiate de l'élément fixe du SFT ;



ELECTIONS : CTP 2008 RÉGIONS ET DÉPARTEMENTS

LETTRE COMMUNE :

Cher(e)s Camarades,

Dans le cadre de la préparation des élections professionnelles de novembre 2008 qui se dérouleront dans les conseils généraux et régionaux, la Fédération CGT des Services publics, l'UN-SGPEN, le SNPTRI, le SNOA et le SYAC appellent leurs organisations concernées à tout faire pour gagner un vote CGT massif.

Dans un contexte marqué par les conséquences de la loi de décentralisation du 13 août 2004 et par les attaques du gouvernement contre la Fonction publique et le Service public, le vote CGT constitue un atout déterminant pour gagner :

- un service public à la hauteur des besoins des populations.
- la préservation et le développement des garanties statutaires, conditions nécessaires à l'égalité d'accès au service public.
- des services publics égalitaires sur l'ensemble du territoire.
- l'augmentation des salaires et pensions.
- de meilleures conditions de travail.

Le vote CGT est également un enjeu capital pour développer les droits syndicaux de notre organisation dans son ensemble.

La CGT sera présente en 2008 dans l'ensemble des conseils généraux et régionaux. Les élections représentent donc une occasion de faire grandir notre organisation dans l'ensemble de ces collectivités.

La Fédération CGT des Services publics, l'UN-SGPEN, le SNPTRI, le SNOA et le SYAC appellent à poursuivre les efforts entrepris pour construire des listes représentatives de l'ensemble des catégories et services, dans la diversité de chacun pour mener une campagne CGT dynamique et conquérante.

Permettre aux agents d'avoir une organisation syndicale CGT solidaire, efficace et proche, c'est leur offrir à toutes et tous l'occasion de se syndiquer et de peser plus et mieux pour l'aboutissement de leurs revendications.

La campagne électorale dans les conseils généraux et régionaux doit aussi être l'occasion de mettre l'ensemble de nos forces en mouvement pour préparer de manière complémentaire les élections prud'homales et CNRACL du mois de décembre. Pour peser et gagner sur les revendications, la CGT doit être forte partout !

Nous vous adressons, cher(e)s camarades, nos fraternelles salutations.

Montreuil, le 3 juillet 2008

**Pour la Fédération CGT
des Services Publics
Baptiste TALBOT,
Secrétaire Général.**

**Pour le SNPTRI-CGT
Willy GARING,
Secrétaire Général.**

**Pour l'UN-SGPEN-CGT
Michel CAUSSEMILLE,
Secrétaire Général.**

**Pour le SYAC-CGT
Louis DILASSER,
Secrétaire Général.**

**Pour le SNOA-CGT
Patrick FABRE,
Secrétaire Général.**



La Lettre de l'OFICT

Bulletin de l'Organisation Fédérale des Ingénieurs Cadres Technicien-ne-s

Sommaire

Page 2 : Mesures catégorielles 2008

Page 3 : L'OFICT, un outil spécifique de déploiement de la CGT parmi les catégories A et B...

Page 4 : Des initiatives pour préparer le congrès de l'ofict

Calendrier des réunions

- Dépouillement national des élections au CTPM : 15-16-17-18 juillet

Agenda syndical

- Commission exécutive de l'OFICT : 18 septembre
- 4^{ème} congrès de l'OFICT : 14 et 15 octobre

Les stages

Proposés par l'UGICT :

- Stage national : 6-10 octobre
- Stage technique sur les retraites : 6 au 10 octobre
- Stage « responsabilité sociale des cadres » : 19-24 octobre à Strasbourg

EDITORIAL

Les élections du 26 juin constituent probablement un évènement fondateur pour le nouveau ministère. C'est somme toute le premier acte commun important des quelques 110 000 agents du MEEDDAT et des Etablissements Publics sous-tutelle. Un acte rassembleur.

Les résultats définitifs seront connus le 18 juillet. Les grandes lignes du résultat sont néanmoins connues : une participation vers les 67%, une CGT de loin première organisation syndicale.

L'OFICT s'est pleinement impliquée dans la campagne avec un appel à voter CGT en direction de l'encadrement, mis à disposition sur le site fédéral, une initiative de diffusion aux cadres convoqués par le ministre à la Défense, le débat organisé avec Anicet Le Pors à La Défense etc.

Les ingénieurs, cadres et techniciens du MEEDDAT vont pouvoir disposer d'une CGT influente, et des ses représentants au CTPM. La CGT sera utile, face à un ministre décidé à mettre en œuvre la RGPP et son volet management et gestion des effectifs. Par exemple en ce qui concerne la RTT de l'encadrement ou le sort réservé à l'ingénierie publique à la demande des collectivités ou des entreprises. Mais il s'agit aussi d'affronter les enjeux des nouvelles missions du MEEDDAT qui sont pour une part des enjeux de civilisation, et sur lesquels la CGT s'est fortement impliquée au cours du Grenelle de l'Environnement.

Comme il fallait s'y attendre, au vu de l'influence préexistante de la CGT dans les différentes parties du nouveau ministère, la CGT ne retrouve pas totalement l'influence dont elle disposait dans l'ancien ministère de l'Équipement. Faut-il s'en accommoder ? La campagne électorale a sans doute aussi permis de porter les propositions de la CGT plus largement, en particulier là où nous étions faibles.

Les ingénieurs, techniciens et cadres jouent et joueront un rôle accru dans le nouveau MEEDDAT et ses établissements publics. La CGT dispose de possibilités de rassembler dans ces catégories, comme le montrent certains résultats mais souffre aussi de déficits importants à certains endroits ou dans certaines catégories. Notre capacité à développer le syndicalisme CGT à grande échelle avec ces catégories devient une question stratégique.

Tout indique ainsi que le prochain congrès de l'OFICT, les 14 et 15 Octobre 2008, la réflexion qu'il implique sur « la CGT des cadres et technicien-nes », non seulement chez les adhérents de l'OFICT mais pour toute la fédération, doivent être un moment important et nécessaire de construction de la CGT du MEEDDAT.

Pierre THOMAS

Mesures catégorielles 2008 : DE L'INDEMNITAIRE POUR L'ESSENTIEL ET LOIN DES BESOINS

Un marché de dupes

L'enveloppe catégorielle notifiée par le Ministère du Budget est censée correspondre à la « moitié des économies de la masse salariale induites par le non-remplacement de départs à la retraite ». Un troc inacceptable et de voleur d'autant que les « coups partis » pour 2008 (« protocole » pour les personnels d'exploitation des DIR ainsi que les reports d'une série de mesures qui devaient intervenir en 2007) représenteront pas moins de 10,6 millions d'euros de crédit sur une enveloppe totale de 15,5 millions d'euros.

Les principales mesures reportées sur 2008

Pour la catégorie A

- la création du régime indemnitaire des Officiers de port
- la création du régime indemnitaire des Directeurs et Chargés de Recherche
- la revalorisation du régime indemnitaire des Inspecteurs et Inspecteurs Généraux de l'Équipement et des IGMOT
- la création de 42 emplois de Conseillers de l'Équipement et l'attribution de 40 points de NBI pour 140 Conseillers
- la revalorisation du régime indemnitaire des CTSS
- des transformations d'emplois en Ingénieurs en chef des TPE et en Attaché Principal
- une dernière tranche de revalorisation indemnitaire des non titulaires A sur règlement local et des PNT des lycées maritimes et la création d'une hors classe.

Pour la catégorie B

- la création du régime indemnitaire des Officiers de ports adjoints
- la revalorisation du régime indemnitaire des Assistants de Service Social (100 €)
- le relèvement de 10 % à 12 % du taux promus-promouvables pour le passage à Secrétaire Administratif et Contrôleur des Affaires Maritimes de classe supérieure
- la dernière tranche de réforme du corps de Contrôleurs des TPE et l'attribution d'un point d'ISS aux Contrôleurs de premier niveau.

Les mesures nouvelles 2008

Celles-ci représentent un total de 4,87 millions d'euros dont 1,207 million d'euros pour la catégorie A et 2,462 millions d'euros pour la catégorie B. Il est proposé :

Pour la catégorie A

- revalorisation de 1 000 € en Ile de France et 500 € en services déconcentrés du régime indemnitaire des RIN de 1^{er} niveau et revalorisation concernant les non titulaires CETE « hors CETE » et du régime indemnitaire des intendants des lycées maritimes
- revalorisation indemnitaire des Inspecteurs des Affaires Maritimes et des Délégués au Permis de Conduire et à la Sécurité Routière
- mesure pour l'emploi fonctionnel de Conseiller des Affaires Maritimes
- partie 2008 de la revalorisation indemnitaire des CTSS (500 €)
- création du régime indemnitaire des Directeurs et Chargés de Recherche (3 tranches sur 2009)
- mesure d'incitation des jeunes ITPE (échelon inférieur à 7 du premier grade) à rester dans le RST
- relèvement de 52 à 55 points d'ISS pour les IPC du premier grade
- revalorisation indemnitaire des Chefs de service et Sous directeurs d'AC
- revalorisation du régime indemnitaire de Conseiller d'administration et rééquilibrage des dotations pour certains grades du corps des Attachés d'administration

Pour la catégorie B

- attribution d'1 point d'ISS aux TSE du premier grade
- 1^{ère} tranche d'un plan quadriennal d'extension à toutes les catégories B de la filière administrative (SA, infirmières, ASS, contrôleurs des transports terrestres, des affaires maritimes, du travail des transports) du complément indemnitaire servi dans certains départements en remplacement de la NBI
- partie 2008 de la revalorisation du régime indemnitaire des ASS de 300 €
- extension du complément fonctionnel instauré pour certains contrôleurs ou syndicats des Gens de Mer aux Contrôleurs de la branche Pêches et cultures marines »

L'OFICT, un outil spécifique de déploiement de la CGT parmi les catégories A et B...

L'Organisation Fédérale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens de l'Équipement et de l'Environnement (OFICT-CGT) est l'outil spécifique de la Fédération pour développer l'activité revendicative, les audiences et les forces organisées parmi ces catégories. Elle vise dans le même temps de permettre à ces dernières de débattre et de construire les revendications et de définir les moyens de les faire aboutir. Elle a vocation à regrouper l'ensemble des syndiqués et des organisations ICT de la Fédération : catégories A et B et assimilés. Elle adhère à l'Union Générale des Ingénieurs Cadres et Techniciens (UGICT-CGT) qui définit et met en œuvre l'action de la CGT parmi les ingénieurs, les cadres, les techniciens et les agents de maîtrise.

Le besoin d'une activité spécifique parmi les ICT est d'abord fondé sur la place de ces catégories dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques ministérielles ainsi que dans les rapports hiérarchiques et les contradictions qu'ils engendrent. L'élévation générale des qualifications, le besoin de reconnaissance de celles-ci dans le recrutement et le déroulement de carrière, la pénibilité de concilier vie professionnelle et vie personnelle, l'égalité professionnelle femmes/hommes, la mobilité voulue, la responsabilité sociale des cadres dans l'exercice des missions sont autant de questions que l'OFICT entend travailler.

L'OFICT tient ses congrès tous les 3 ans, au cours desquels est renouvelée une commission exécutive, représentative des diversités professionnelles et statutaires, faisant une bonne place aux jeunes et aux femmes. Elle se réunit 4 à 5 fois par an.

Un secrétariat assure son animation permanente.

Son activité prend appui sur plusieurs collectifs de travail :

- le collectif des B techniques ;
- le collectif des B administratifs ;
- le collectif des Attachés ;
- le collectif des Ingénieurs.

Chaque collectif émet une publication :

- pour le collectif des B techniques : "TouS Ensemble" est leur journal ;
- pour le collectif des A administratifs : "reconnaisSAnCE" est leur journal ;
- pour le collectif des Attachés : "Moulin à poivre" est leur journal ;
- pour le collectif des Ingénieurs : " La boîte d'épingles" est leur journal.

DES INITIATIVES POUR PREPARER LE CONGRES DE L'OFICT

Un congrès, bien loin d'être une démarche administrative, est l'occasion de prendre le temps de réfléchir avec les personnels, les syndiqués et les organisations de la fédération, sur l'activité menée durant un mandat et la démarche à construire pour répondre aux besoins des salariés dans la période à venir.

Pour l'OFICT, outil de la fédération pour le déploiement de la CGT parmi les Ingénieurs, Cadres et Techniciens du MEEDDAT, cette démarche a débuté bien en amont du congrès des 14 et 15 octobre afin de proposer un document d'orientation construit à partir de ces réflexions collectives.

27 mai : 2 assemblées de personnels dans le Département du Nord

L'initiative s'est tenue à Lille, au siège du CETE et a réuni des agents et syndiqués de la DRE Nord Pas-de-Calais, du CETE Nord Picardie, de la DRIRE et de l'UGICT Nord.

Le matin, la réunion concernait les catégories A, avec la présence d'ITPE et d'Attachés. Les sujets de discussion concernaient l'actualité, l'avenir du ministère, l'évolution des missions et des carrières. Le débat s'est porté sur les responsabilités des cadres, leur positionnement comme exécutants ou dirigeants, les inquiétudes et des préoccupations ressenties par chacun.

Ces témoignages du vécu professionnels contribuent à faire progresser la démarche syndicale locale et fédérale.

L'après-midi, la réunion s'est poursuivie avec les agents de la catégorie B dans leur diversité : techniciens, secrétaires administratifs mais aussi de contrôleurs des transports terrestres. Comme le matin, la discussion s'est portée sur le contexte politique et l'actualité en général. Elle a permis d'aborder les missions, les responsabilités, les aspects de technicité, les préoccupations et les conditions de travail des agents de ces catégories.

Ce fut une journée très enrichissante pour l'OFICT et pour les sections syndicales organisatrices. Une contrôleur des transports terrestres présente à cette réunion a adhéré depuis à la CGT.

L'OFICT au congrès du CETE 69 le 31 mars

Bruno Vidal, Secrétaire du syndicat et Arnaud Rougé, Secrétaire Adjoint ont conduit les débats du congrès principalement orientés sur l'organisation de la vie syndicale ; L'assemblée a vivement débattu, bien que peu nombreuse.

Au cœur de ces discussions, l'ofict est intervenue sur l'utilité de tisser des convergences, de construire du travail collectif (exemple : la politique du RST s'élabore au Secrétariat Général d'administration centrale). Elle a constaté la faiblesse du déploiement de la CGT parmi les agents de catégorie A et les jeunes diplômés en particulier - le CETE 69 n'échappe pas à ce constat - alors même qu'ils sont confrontés à la responsabilité d'encadrer et/ou de mettre en œuvre des directives dont ils ne partagent pas forcément les orientations, avec des moyens de plus en plus réduits (en personnels ou en budget).

Si bilans et orientations du syndicat n'intègrent pas concrètement l'activité spécifique, c'est que celle-ci n'apparaît comme prépondérante alors même que les militants ICT sont absorbés par les sollicitations et l'activité générale déployée dans le service. Or l'activité spécifique pour être efficace doit partir du vécu professionnel dans toutes ses dimensions. L'organisation des ICT avec la question de leur affiliation à l'UGICT, n'est pas perçue comme un enjeu de démocratie et de vie syndicale. Par exemple, aucune démarche n'a été entreprise pour l'abonnement des ICT à la publication Options, qui pourtant constitue un droit lié au paiement de leur cotisation. Un bilan d'orga montrerait un déficit de déploiement parmi les jeunes et les catégories A, ce qui ne doit pas être sans impact sur la vie syndicale, majoritairement portée par des techniciens et experts techniques et agents proches de la retraite.

La participation à ce congrès montre que pour répondre aux besoins des agents, il est nécessaire pour l'OFICT de construire une intervention syndicale qui aide les organisations syndicales, qui

sont au plus près des salariés et donc de leurs préoccupations : Besoin de développer du revendicatif en lien avec les missions, le contexte de travail, besoin de proposer des outils utiles et spécifiques tel qu'un livret d'information, besoin de travailler les états d'organisation pour aider au déploiement.

L'OFICT, invitée au Bureau National de l'USSERE du 11 juin dernier

L'OFICT, à partir des atouts et faiblesses de son activité et en partant du contexte de réorganisation du ministère, des remises en cause de l'ingénierie publique et de la technicité des personnels, a reposé la question du besoin de travail spécifique des syndicats de l'USSERE.

Il ressort de cet échange riche et ouvert que le rôle de l'OFICT fait débat pour quelques-uns (orga doublon, qui divise... ?). Pour ceux qui apprécient son utilité potentielle, elle doit être positionnée avec force comme un outil fédéral de convergence, là où existe la division du salariat. C'est un outil de développement de la Cgt parmi les catégories A et B et par conséquent, toutes les organisations de la fédération doivent y prendre leur place.

Le constat est fait que c'est dans la proximité que se trouvent les premières réponses aux besoins des agents ; Les structures nationales et locales doivent être complémentaires. Chaque outil doit jouer la complémentarité. Pour jouer tout son rôle, l'OFICT doit renforcer sa participation à des rencontres de terrain et développer son activité sur des sujets transversaux et spécifiques.

Pour mieux faire, il faut mieux se connaître : La construction d'un état des lieux permettrait d'améliorer l'efficacité de nos interventions et repères revendicatifs. Celui-ci est d'autant plus le bienvenu que le congrès de l'USSERE se tiendra en 2009.

Sur la connaissance et la diffusion de l'information, l'UGICT et l'OFICT contribuent à l'enrichissement des repères revendicatifs. Le développement et la régularité des diffusions des tracts et publications sont souhaités. C'est à ce titre qu'est demandée la relance de la « lettre de l'OFICT » qui traite plus particulièrement de sujets transversaux sous l'angle du « spécifique ».

L'OFICT s'efforcera d'intégrer cet échange dans la construction du prochain mandat. Elle appelle les syndiqués et les responsables CGT des syndicats de l'USSERE à s'y investir en venant renforcer sa direction et ses collectifs de travail.

L'OFICT s'engage d'ores et déjà à répondre à une sollicitation à participer à une initiative au CETE Ouest sur le site de Nantes.

Le 05 juin, débat « Des réformes, qu'en pensent les cadres ? » organisé en Administration Centrale avec l'OFICT

La mise en place depuis son dernier congrès d'un collectif « cadres administratifs et techniques » au sein du syndicat CGT Administration Centrale a permis d'impulser une initiative ambitieuse de débat ouvert à l'ensemble du personnel, sur le thème de l'encadrement et des réformes.

Une soixantaine de personnes – majoritairement des cadres supérieur-e-s - ont répondu à notre invitation où Anicet Le Pors, ancien ministre de la Fonction Publique et des réformes Administratives était convié.

Plusieurs thèmes ont permis de lancer les débats : Gestion du budget de l'Etat face aux besoins de dépenses publiques ; Aspirations et besoin de reconnaissance des qualifications, rôle et marge de manœuvre des Cadres et Technicien-ne-s face aux projets de réformes du statut des fonctionnaires, au projet de loi sur la mobilité ou encore face aux nouveaux outils de management s'appuyant sur la rémunération et la contractualisation ... la question des alternatives possibles est posée ?

Anicet Le Pors s'est livré à un vibrant plaidoyer en faveur du statut des fonctionnaires et du service public en soulignant leur modernité. Cette initiative a permis de réaliser des adhésions. Vous retrouverez les éléments d'intervention de M. Le Pors sur la page OFICT du site fédéral :

<http://www.equipement.cgt.fr/OFICT/vie syndicale/congrès/congrès 2008>

et sur le blog :

<http://www.anicetlepors.blog.lemonde.fr>



INVITATION



Nous vous proposons un débat autour du thème

« des réformes : qu'en pensent les cadres ? »

Jeudi 05 juin 2008

9 h 30 - 12 h 30

Salle ABC - TPB (niveau -2)

La CGT pour un syndicalisme au cœur des enjeux

- RGPP : souci des deniers publics ou approche dogmatique dangereuse ?
- Écartés de l'élaboration des réformes mais responsables de leur mise en oeuvre, quelles marges de manœuvre pour les cadres ?
- Quelle place de l'intervention publique, dont celle de l'Etat ? Quel rôle pour une administration centrale comme la nôtre à l'heure de sa réorganisation ?
- Projet de loi sur la mobilité, rémunération à la performance ... le statut est-il à jeter aux orties ? quelles alternatives ?
- Pour être professionnellement engagé-e et socialement responsable, ne faut-il pas promouvoir un autre mode de management ?

D'autres thèmes pourront bien sûr être abordés au cours de cette réunion ouverte à tous, à laquelle participera Anicet Le Pors, ancien Ministre de la Fonction Publique et des Réformes Administratives et membre du Conseil d'Etat. Elle se déroulera dans le cadre d'heures mensuelles d'information syndicale que nous déposons à cette fin.

Contacts :

ou

Fabienne TATOT
Poste 1 87 91
Bur 04-55 Arctie Sud

Patricia CERISAY
Poste 1 64 14
Bur 02-18 TPB

F I C H E D ' I N S C R I P T I O N
Stage POLITIQUE DES TRANSPORTS
Organisé par : Espace Syndicalisme & société et UIT
du lundi 13 au vendredi 17 octobre 2008
à l'ISST¹ de Sceaux

La politique des transports est parvenue à un tournant dans la mesure où les besoins de déplacements des populations et des activités économiques qui génèrent une croissance permanente du trafic, doivent être gérés en lien avec les enjeux industriels par la mise à disposition d'infrastructures et de transports performants. De nouvelles exigences de l'opinion publique s'expriment depuis plusieurs années, à l'égard des questions d'environnement, d'aménagement, de développement durable et des enjeux énergétiques liés à la préservation des ressources fossiles et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le réchauffement climatique incontesté maintenant et ces exigences ont forcé le débat au point que le Grenelle de l'environnement a consacré une part importante de ses travaux et décisions à l'action nécessaire sur le secteur des transports. Pour la 1^{er} fois social et environnemental ne sont plus opposés mais forment l'ossature d'une réorientation nécessaire de notre système de transport.

Publics visés:

- Responsables des Fédérations, Unions Départementales (UD), Unions Locales (UL) ;
- Membres des Comités Régionaux (CR), animateurs des collectifs Union Interfédérale des Transports (UIT) en région, des Conseils Economiques et Sociaux Régionaux (CESR), du Conseil National des Transports (CNT) ;
- Dirigeants confédéraux et fédéraux ;

Le bureau de l'UIT-CGT a décidé d'inscrire particulièrement la session 2008 dans une logique de politique des cadres syndicaux des Fédérations de l'UIT.

Objectifs :

- A la fin de la session, les stagiaires seront en capacité d'appréhender l'évolution des politiques de transport et les propositions alternatives de la CGT, tant dans leurs aspects spécifiques qu'en lien avec les politiques économiques et sociales (environnement, urbanisme, emploi, etc..) en France et en Europe
- Les participants seront également en mesure d'identifier les leviers d'intervention interprofessionnelle pour la mobilisation des salariés (besoin de confédéralisation de l'activité), d'intégrer les approches des professions pour l'élaboration des revendications convergentes sur les territoires et la démarche de l'Union Interfédérale des Transports de la CGT.

Fiche complète du stage sur www.cgt.fr (formation syndicale)

Nom : _____ **Prénom :** _____ **Sexe :** _____ **Age :** _____

Adresse : _____

Code postal : _____ **Ville :** _____

Tél : _____ **Portable :** _____

Adresse électronique: _____

Candidature présentée par : Confédération, union départementale, Fédération, Union locale ou Comité régional :

Entreprise : _____ **Secteur Public, nationalisé ou Privé :** _____

Fédération : _____ **UD :** _____

Responsabilités syndicales: dirigeant fédéral ou confédéral, animateur de collectif UIT... _____

Responsabilités électives ou mandats: DP, élu CHSCT, Administrateur, élu CE, élu au Comité de groupe, membre de CESR ou du CNT...: _____

Formations syndicales ou expériences militantes dans le domaine : _____

Fiche à retourner à :

Espace Syndicalisme & société
263 rue de Paris
93516 Montreuil Cedex

Tél : 01 48 18 84 93
Fax : 01 48 18 81 69
E-mail : s.burdett@cgt.fr

Copie à UIT-CGT Case 571, 93515 Montreuil Cedex: E-mail: UIT@CGT.fr; Tél: 01 48 18 87 08 /07

(1)Institut des Sciences Sociales du Travail ; Université Paris ; Panthéon-Sorbonne